

SITUATION DES CFA-CFPPA AVANT 1998

- ❖ **Pas ou peu de règles sur temps de service des formateurs : de 1700 à presque 2000 h /an**
- ❖ **Beaucoup d'activités et des financements régionaux non restreints**
- ❖ **Peu ou pas d'ingénierie de formation dans les centres**

Nécessité de cadrer les choses = Protocole

- ❖ **Objectifs : harmoniser les conditions d'emploi et les statuts des formateurs:**
 - **Niveau de qualification**
 - **Conditions de recrutement**
 - **Rémunérations - grille PLP**

MISE EN PLACE... SPORTIVE DU PROTOCOLE

- Directions des centres peu favorables à sa mise en place, - principal « argument » : la santé financière menacée !!!

- Années 1998-2000 avancées inégales sur le protocole : certains centres adoptent les 648 h (ou de vrai-faux 648 h uniquement en FFE), d'autres plafonnent à 774 h voire au-delà...

- 2005 : Nouveau mode d'attribution des financements Région en CFPPA (procédure appels d'offres)
 - Situation de crise en région Centre, certains centres sont menacés !!
 - Forte mobilisation des personnels
 - Obtention d'une rallonge financière par le CR (par subvention)
 - Délai d'adaptation d'un an accordé, pluriannualité envisagée



SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

- Un protocole national à relancer, **mais** contester par une DGER tenter par une uniformisation du temps de travail des formateurs à 1607h...
- En région Centre :
 - ✗ 2006-2010 travail important sur le référentiel formateur / nouvelle impulsion régionale et reprise des avancées dans certains centres
 - ✗ depuis 2010-2013 refus du nouveau DRAAF de réunir la commission / réactivation du réseau des CFPPA sous la pression...
- Une capacité de réaction des centres compromise par :
 - ✗ des équipes de plus en plus précarisées (cf. dépréc) = donc démotivations et tensions
 - ✗ des postes gagés «invités fortement» à rejoindre la formation initiale = perte de compétences
 - ✗ une demande d'élévation des niveaux de formation des formateurs (licence / master) sans financement assuré par les centres
- Une absence d'anticipation par la DG des effets concours déprécarisation pour les administratifs : pas de création de poste sur les centres (en dehors de postes de direction)



ET CHEZ NOUS CA DONNE QUOI ??

- Avez-vous entendu parlé du protocole à la signature de votre contrat ?
- Les derniers travaux de 2010 (référentiel formateur) sont-ils joints aux nouveaux contrats de travail ?
- Avancées sur le protocole : temps de travail, comptabilité en fonction des missions (FFP, hors FF) ?
- Quid des conditions d'engagement : lettre de mission ou fiche de poste ?
- Quelles sont les craintes à court terme dans le centre (CFA ou CFPPA) ?
- Ingénierie de formation effective ou non ?
- Besoins de formation et accès ??



POSITION DU CONSEIL RÉGIONAL
ET DE LA DRAAF-SRFD
SUR L'APPRENTISSAGE ET LA FORMATION CONTINUE

Contradiction entre le discours et les actes

Le Conseil Régional communique beaucoup sur l'apprentissage et la formation continue, MAIS: *il n'est question que de finances...*

- Réduction des investissements (bâtiments, informatique...)
- Menaces sur les subventions d'équilibre
- Dotation apprentis bloquée
- Mixité des publics
- Antennes coûteuses mais non subventionnées en tant que telles
- Incidences sur l'application du protocole
- Pas d'ingénierie donc pas de développement
- Prise en charge du coût horaire stagiaire insuffisante
- Inégalités privé – public
- Indifférence du DRAAF à l'égard des CFPPA



CONSÉQUENCES SUR NOS CENTRES

- Existence même des CFPPA menacée
- Pression permanente sur les personnels (effectifs, prospection...)
- Conditions de travail de + en + difficiles
- Mission pédagogique dégradée (regroupements d'effectifs)
- Abandon progressif de notre mission de service public
- Externalisation de formations vers le privé

